

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LE BREUIL sur la commune principale de l'AIOT Veyreras 63970 AYDAT.

La référence de votre dossier est A-3-N29ZSWK89 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/06/2023 à 18h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **49020427800025**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LE BREUIL**

Description des activités :

1) Réception marchandises. Vérification de l'origine et provenance des matériaux. Prélèvement d'échantillon en vue d'une analyse en cas de suspicion. Désignation de l'endroit de déchargement sur site. 2) Pré-tri et mise en tas temporaire . Tri a la pelle mécanique avec pince de tri ou godet. Séparation des différentes matières. Chargement des matières impropres a la vente dans des bennes ampliroll 30 m3. Mis en tas temporaire avec chargeuse. 3) Transformation des produits. Passage des produits dans machine de tri ou concassage. Séparation précise des matières. Réduction granulométrique par concassage a mâchoires. 4) Mise en tas temporaire. rangement gerbage des produits fini. Mis en stock tampon en attente de la vente du produit. 5) Chargement dans véhicule d'enlèvement. Chargement dans camion avec chariot télescopique ou chargeuse. En résumé les matériaux sont contrôlés a leur arrivé. Stockés avant d'être triés et/ou concassés. Puis stockés une seconde fois en vue de leur vente. Chaque type de matériaux est soigneusement trié, rangé, puis chargé en vue de leur destination finale.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées.

Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

I y a un lien direct entre les deux activités. Lien géographique: Les deux activités sont situées sur

le même site. Diminution des trajets et amélioration du bilan carbone. Utilisation du même matériel pour les deux activités. Lien écologique: Réduction importante des quantités achetées en carrière donc diminution de l'utilisation des ressources naturelles. Diminution des managements des matériaux et du transport de ceux-ci. Ce qui améliore le bilan carbone de la production et affrètement des agrégats. Réemploi de certains matériaux pour une seconde utilisation. Lien économique: Réduction des coûts d'achat des matières premières donc amélioration de la marge brute. Création d'une charge de travail supplémentaire qui a créé un poste de travail de plus de ce fait une embauche voir deux de plus au sein de l'entreprise. Utilisation plus intensive du matériel générant un amortissement plus rapide de celui-ci. Il est nécessaire aujourd'hui de se soucier de l'avenir de notre planète.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Veyreras

63970 AYDAT

X : 698686

Y : 6506811

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 270 kW	D	60 kw crible EXTEC 5000, 138 KW concasseur KEESTRACK Argo, 72 KW Scalpeur KEESTRACK Frontier
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 10000 m2	D	100 X 100

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Milieu naturel (hors forage souterrain) **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Autres :

Récupération eaux de pluie.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Des poussières peuvent polluer l'environnement alentour des machines. Elle sont issus des matériaux travaillés tel que terre, pierres, ou béton.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Brumisation installé sur machine de concassage.

Autres sources :

Rejet de CO2 par les moteurs des machines. Nous effectuons un entretien courant journalier du filtre a air et des radiateurs.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**A l'issu du concassage ou criblage des matériaux nous pouvons trouver du bois du fer et des D.I.
B. Les déchets seront stockés de façon ordonné et provisoire dans des bennes ampliroll de 30 m3. Les déchets seront par la suite redirigés vers un centre de traitement agréé par nos soins.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Reserve d'eau de pluie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Matériel du déclarant présent en permanence sur le site: F.P.T Fourgon Pompe Tonne. Camion autonome équipé d'une pompe et d'un réservoir d'eau. Capacité 4 000 litres. R.C.G.C Remorque Citerne Grande Capacité. Remorque citerne mobile constituant la réserve d'eau. Capacité 18 000 litres. E.P.A Echelle Pivotante Automatique. Camion autonome équipé d'une échelle de 22 mètres. Equipement sur site: Tuyaux raccords et lances de pompier. Equipement de Protection Individuel. Téléphone portable avec les numéros utiles d'urgence. Infrastructure: Présence d'un réseau d'eau potable enterré sous pression sur l'ensemble du site. Points d'eau sur différents endroit du site. Point de rassemblement.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Plan.pdf